

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2024

Délibération n°2024.05.60 B

Soirs bleus 2024 : programmation artistique et attribution de subventions

LE SEIZE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 7 mai 2024

Secrétaire de Séance: Pascal MONIER

Membres en exercice: 27

Nombre de présents: 20

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre d'excusés : 3

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240516-2024_05_60Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Affichage : 29/05/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2024

**DELIBERATION
N°2024.05.60 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

SOIRS BLEUS 2024 : PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Pilier : 1 - Répondre aux besoins des habitants et des communes
Ambition : 104 – Fédérer par la culture
Enjeux : 10403 – Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès service culture
- ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité
- ODD 12 : Modes de consommation et de production durables

Depuis 2018, GrandAngoulême organise l'événement estival les « Soirs bleus », dont les objectifs sont de :

- contribuer à forger une identité territoriale à l'échelle de l'agglomération
- s'adresser au plus grand nombre de ses habitants pendant la période estivale
- développer des actions culturelles à portée touristique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Ce projet s'appuie sur 3 grands principes :

- une programmation estivale proposant des spectacles de qualité professionnelle
- un cofinancement GrandAngoulême - communes
- une communication commune forte de l'évènement assurée par GrandAngoulême et diffusée par les communes.

L'édition des Soirs Bleus se déroulera du 15 juin au 29 septembre 2024 sur les 38 communes de GrandAngoulême, proposant près de 80 représentations sur plus de 60 dates.

Le dispositif des Soirs Bleus s'organise en partenariat avec les communes, organisatrices de leur évènement. Celles-ci assurent :

- l'accueil des artistes/compagnies
- le partenariat avec les associations locales
- 20% du cachet artistique et des frais de déplacement ou la prise en charge des coûts restants ;
- les frais annexes (SACEM, SACD...).

Dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, GrandAngoulême s'engage à prendre en charge 80% du cachet artistique et des transports de chaque compagnie programmée dans le cadre des Soirs Bleus, jusqu'à hauteur d'un montant de 2 600 € par commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20240516-2024_05_60B0-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/05/2024
Affichage : 29/05/2024

Cette prise en charge prend la forme d'une subvention, directement versée aux compagnies artistiques concernées.

Une convention tripartite sera réalisée pour chaque soirée, entre la commune, l'agglomération, la compagnie ou sa structure de production. Ces conventions préciseront les modalités du partenariat, les sommes versées ainsi que les engagements des parties.

En complément des dates prévues dans la programmation des Soirs Bleus, GrandAngoulême s'engage à prendre en charge les cachets artistiques et des transports de chaque compagnie programmée ainsi que les locations techniques afférentes dans le cadre de la soirée d'ouverture des Soirs Bleus qui se déroulera le samedi 15 juin 2024 à Garat.

Un nouveau dispositif de résidence artistique dans le cadre des Soirs Bleus permet également de proposer des actions de diffusion et de médiation artistique sur l'année 2024, qui vient enrichir l'offre d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes. GrandAngoulême s'engage également à prendre en charge les coûts liés aux actions des compagnies accueillies.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé y compris à titre personnel ou familial par le versement de ces subventions, ne peut pas prendre part au débat et au vote.

Je vous propose :

D'APPROUVER la programmation des Soirs Bleus 2024.

D'APPROUVER le versement des subventions aux compagnies programmées dans le cadre de la 6^{ème} édition des Soirs Bleus, pour un total de 83 062,85 € répartis conformément au tableau en annexe.

DE DECIDER de toute mesure et prendre tout acte (notamment conventions de partenariat, de sponsoring ou de dispositif de secours) nécessaire à la mise en œuvre des événements, manifestations et projets culturels, sportifs et touristiques organisés par GrandAngoulême d'un montant supérieur à 5 000 €.

D'ATTRIBUER, indépendamment de tout cadre d'intervention posé par le conseil communautaire, des subventions aux associations d'un montant maximum de 23 000 € par an pour une même structure, tous projets confondus, dans la limite des crédits inscrits au budget.

D'APPROUVER les contrats de cession de droits et leurs avenants, quelles que soient leur nature et leur durée, conclus à titre onéreux pour un montant supérieur à 5 000 € (contrat d'exposition, de représentation ou de réalisation de spectacles, d'œuvres photographiques, audiovisuelles, numériques, graphiques, ...).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents (conventions, contrats de cession...) à intervenir à ce titre.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
016-200071827-20240516-2024_05_60Bb-DE	
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 29/05/2024	
Affichage : 29/05/2024	

Production	Nom de l'artiste ou de la compagnie	Représentation	Montant
Compagnie Rasoterra / Associazione Rasoterra	Compagnie Rasoterra	Angoulême	1 000,00 €
Compagnie Ni l'un ni l'autre	Compagnie Ni l'un ni l'autre	Angoulême	1 600,00 €
La 7 ou 9	Anouman Swing Quartet	Asnières-sur-Nouère	1 040,00 €
Emile Sabord Production	Compagnie Les Quatr'fers en l'air	Bouëx	1 300,00 €
Les Pyromaciens Excentriques	Compagnie Super Cho	Balzac	1 600,00 €
Les Pyromaciens Excentriques	Compagnie Super Cho	Bouëx	1 300,00 €
Les Pyromaciens Excentriques	Compagnie Super Cho	L'Isle d'Espagnac	1 000,00 €
Les Pyromaciens Excentriques	Compagnie Super Cho	Puymoyen	1 000,00 €
Les Pyromaciens Excentriques	Compagnie Super Cho	Touvre	1 804,80 €
Association Les Vertébrées	Compagnie L'Encordée	Balzac	1 000,00 €
Association Les Vertébrées	Compagnie L'Encordée	Saint-Saturnin	1 886,17 €
Compagnie Andjai	Compagnie Andjai	Brie	2 600,00 €
Caesaria production	Caesaria	Champniers	2 278,80 €
Collectif Primavez	Compagnie Primavez	Claix	1 892,80 €
Collectif Primavez	Compagnie Primavez	Gond-Pontouvre	1 600,00 €
Association Zone de rixe	Compagnie Du Gramophone	Dignac	1 600,00 €
Association Zone de rixe	Compagnie Du Gramophone	Fléac	1 000,00 €
NovAgency	N'Commium	Dignac	1 000,00 €
Uni Son	La Locomobile	Dirac	1 280,00 €
Uni Son	La Locomobile	Gond-Pontouvre	1 000,00 €
Uni Son	La Locomobile	L'Isle d'Espagnac	600,00 €
Uni Son	La Locomobile	Saint-Michel	1 562,68 €
Uni Son	La Locomobile	Voulgezac	1 562,68 €
Kanope Prod	Out of monkey	Dirac	1 266,00 €
Kanope Prod	Out of monkey	Nersac	892,12 €
Kanope Prod	Out of monkey	Torsac	1 000,00 €
Compagnie La Brûme	Compagnie La Brûme	Fléac	1 600,00 €
Compagnie Sur le Vif	Compagnie Sur le Vif	Jauldes	1 200,00 €
L'Astragale	Compagnie Rocking Chair Théâtre	Jauldes	1 400,00 €
L'Astragale	Compagnie Rocking Chair Théâtre	Soyaux	1 300,00 €
Compagnie La Contrebande	Compagnie La Contrebande	La Couronne	1 000,00 €
Compagnie La Contrebande	Compagnie La Contrebande	Ruelle-sur-Touvre	1 300,00 €
La 7 ou 9	Audrey et les faces B	La Couronne	1 000,00 €
La 7 ou 9	Audrey et les faces B	L'Isle d'Espagnac	1 000,00 €
Fine Mouche	Les Frères scopitone	La Couronne	600,00 €
Uni Son	Alvin Amaizo	Linars	1 320,00 €
Trente-huit production	La PhÖnK	Magnac-sur-Touvre	1 440,00 €
Ariane Prod	Valjean	Magnac-sur-Touvre	1 160,00 €
Zabalka	Zabalka	Marsac	1 152,00 €
Collectif Du plateau	Compagnie Sisinonon	Mornac	2 080,00 €
Collectif Du plateau	Compagnie Sisinonon	Roulet-saint-Estèphe	1 300,00 €
Tzigal	Tzigal	Mouthiers-sur-Boème	1 090,32 €
Tzigal	Tzigal	Saint-Michel	1 037,72 €
Tzigal	Tzigal	Sers	1 090,32 €
L'Atelier des possibles	Julianne Joe	Mouthiers-sur-Boème	795,20 €
L'Atelier des possibles	Julianne Joe	Touvre	795,20 €
Compagnie Robert et moi	Compagnie Robert et moi	Nersac	1 704,88 €
Compagnie Robert et moi	Compagnie Robert et moi	Sireuil	1 704,88 €
Green Piste Records	Alkabaya	Plassac-Rouffiac	2 236,60 €
Green Piste Records	Alkabaya	Roulet-saint-Estèphe	1 300,00 €
Le Stapontin	Compagnie Nomad Nomad	Puymoyen	1 600,00 €
Le Stapontin	Compagnie Nomad Nomad	Torsac	1 600,00 €
Compagnie Sing Song	Compagnie Sing Song	Ruelle-sur-Touvre	1 300,00 €
Compagnie Pyramid	Compagnie Pyramid	Saint-Yrieix-sur-Charente	1 000,00 €
Compagnie Les Cieux Galvanisés	Compagnie Les Cieux galvanisés	Saint-Yrieix-sur-Charente	1 000,00 €
L'Atelier des possibles	Lhomé	Saint-Yrieix-sur-Charente	600,00 €
Association Timeless Ballet	Compagnie Sohrab Chitan	Sers	1 509,68 €
Pour ma pomme	Treizeurs du Mat'	Soyaux	1 300,00 €
Pour ma pomme	Treizeurs du Mat'	Voueil-et-Giget	1 900,00 €
Pour ma pomme	Treizeurs du Mat'	Vouzan	1 900,00 €
Bernard Jean	Bernard Jean	Trois-Palis	2 000,00 €
Association Bleu	Fées No Men Estrelles	Vindelle	520,00 €
Witty Fool	Witty Fool	Vouzan	560,00 €
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			83 062,85 €

016-200071827-20240516-2024_05_60Bb-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Affichage : 29/05/2024